

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné qu'à sa séance ordinaire du 12 janvier 2026, le conseil municipal de la Ville de Victoriaville a adopté les règlements suivants :

1. **LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1638-2025** modifiant le Règlement numéro 1111-2015 décrétant la tarification des biens, des services et des activités de la Ville de Victoriaville.
2. **LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1639-2025** modifiant les règlements suivants :
 - a) Règlement numéro 1199-2017 concernant la paix, l'ordre et la sécurité publique;
 - b) Règlement numéro 1224-2018 applicable par la Sûreté du Québec (G-200);
 - c) Règlement numéro 1476-2022 concernant les animaux;
 - d) Règlement numéro 1586-2024 concernant les bibliothèques;et abrogeant le Règlement numéro 685-2005 concernant la délégation du pouvoir d'accorder un contrat de financement d'emprunt.
3. **LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1640-2025** décrétant les taux d'imposition foncière et les autres redevances à être imposés sur les biens-fonds imposables situés sur le territoire de Victoriaville pour l'année 2026.
4. **LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1641-2025** imposant une redevance réglementaire pour la protection et la restauration de la canopée ainsi que pour l'aménagement d'infrastructures durables.

Il peut être pris connaissance desdits règlements au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville, durant les heures normales d'ouverture.

VICTORIAVILLE, le 14 janvier 2026

La greffière,

ROSANE ROY